POLITIQUE, LITTERATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ECHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au hureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVACO, MILON, libraires.

MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Abonnees sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFRITE-BULLIER et C'*, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Déparlements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

 Départs de Saumur pour Nantes.

 8 heures »» minut. soir, Omnibus.

 4 — 35 — Express.

 3 — 50 — matin, Poste.

 9 — 04 — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1. heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumar pour Paris.

9 heores 50 minut. matin, Express.

11 — 49 — — Omnibus.

5 — 11 — soir, Omnibus.

9 — 52 — Poste.

Départs de Saumar pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.

7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 181. * Poste, 241. *
Six mois, — 10 * — 13 *
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les derniers paragraphes de l'adresse du Corps-Législatif ont été votés dans sa séance du 20

Des explications à propos du procès-verbal ont un instant ramené la Chambre à la question commerciale : il s'agissait des reventes de coton. Malgré les dénégations de M. Pouyer-Quertier et de M. Ancel, S. Exc. M. Baroche a maintenu son assertion tout entière, qui est restée acquise au débat

L'ensemble de l'adresse a été ensuite mis aux voix. Nous avons indiqué le résultat du vote dans notre précédent numéro.

M. de La Rochejaquelein prétend que M. Rattazzi a dénaturé le sens de l'adresse du Sénat, et il aurait souhaité que l'illustre corps, s'associant à sa façon de voir, protestat contre cette interprétation.

La question a été discutée dans la séance du Sénat du 20 mars. M. le procureur général Dupin a très-nettement établi que la motion de M. de La Rochejaquelein ne rentrait pas dans l'article 57 du réglement; et, avec son incisif et spirituel bon sens , il a démontré qu'insister sur cet objet « ce serait faire une adresse additionnelle, un carte printure à l'adresse additionnelle, un

post-scriptum à l'adresse. •

Il n'y aurait pas de raison d'en finir. Aujour-d'hui c'est M. Rattazzi qui explique l'adresse à son grè et dans un sens ; demain ce sera un membre du Reichsrath qui l'expliquera dans un sens opposé. Ge serait ainsi, chaque semaine, une nouvelle motion à présenter, une nouvelle protestation à formuler, une nouvelle discussion explicative de l'adresse à recommencer. Cette succession de gloses, cette perpétuité de commentaires prendraient toute la session.

L'adresse est parfaitement claire; elle rend sans ambiguité la pensée du Sénat; il n'y a pas à y revenir, et M. Billault était on ne peut mieux fondé à dire : « Le sens de votre adresse ne saurait être équivoque, et l'Empereur en la recevant l'a lui-même nettement consacré, quand il vous a dit qu'il voyait avec plaisir que vous vous étiez rangés du parti de « la sagesse qui exclut les opinions extrêmes. »

L'assemblée s'est ralliée à cette sage opinion et a voté l'ordre du jour:

Les observations présentées par M. le marquis de La Rochejaquelein au Sénat au sujet de l'interprétation donnée à son adresse par le premier ministre du roi d'Italié, ont fourni à S. Exc. M. Billaut, ministre sans portefenille, l'occasion de constater encore une fois l'accord complet du Sénat avec la politique du gouvernement de l'Empereur: M. Billault s'est exprimé en termes assez assez positifs et assez nets pour ne permettre aucune équivoque. (Constitutionnel)

Un journal s'appesantit aujourd'hui sur un incident soulevé il y a deux jours dans le Corps-Législatif, au sujet de la situation personnelle de quelques députés qui exercent des fonctions honorifiques ou rétribuées dans la maison de l'Empe-

Quoi qu'en dise le Temps, il n'y a aucune analogie entre la position des fonctionnaire rétribués sur les fonds du budget et celle des officiers de la couronne rétribués sur les fonds de la liste civile; les premiers sont inéligibles, non pas à cause de l'influence que le chef de l'Etat est en droit d'exercer sur eux, mais à cause de l'influence directe qu'ils exercent eux mêmes sur l'électeur, à raison de leurs fonctions publiques. N'insistons pas. Il suffit, pour prouver à quel point la question est indifférente, de rappeler que sur 273 députés qui composent le Corps-Législatif, dix personnes seu lement se trouvent attachées par une fonction ou par un titre à la maison de l'Empereur; savoir : trois chambellans, quatre chambellans honoraires, un premier maître de cérémonies, un premier médecin et un gouverneur de résidence impériale. Cette courte nomenclature doit rassurer le Temps ainsi que le Siècle, qui, trop rempit des souvenirs de l'Opéra-Comique et du Gymnase, s'occupe avec ingénuité de prémunir la Couronne

contre « les indiscrétions et les légèretés des aidesde-camp. » (Idem.)

D'après la Correspondencia de Madrid, une convention aurait été signée entre les commandants des forces alliées de Juarez, aux termes de laquelle les troupes expéditionnaires occuperaient les villes de l'intérieur situées sur la route de Mexico. Les négociations sur le fond de la question continuaient avec une apparence de succès.

Nous reproduisons ces détails sous toutes réserves, en attendant des informations plus détaillées et surfout plus authentiques.

La Correspondencia dit que la situation du Pérou est chaque jour plus déplorable. Un journal de ce pays conseille de massacrer tous les étrangers. A Faena, on a brûlé les distilleries établies par les étrangers; à Huarochini, on a commis des atrocités contre un Français; on a détruit la propriété d'un autre Français à Puno.

Le projet sur les associations religieuses présenté par le cabinet de Lisbonne a été très-mal accueilli par la chambre des députés; en attendant qu'on ait pris un parti, soit pour la retraite du cabinet, soit pour la dissolution de la chambre, le roi a suspendu les séances des Corlès jusqu'an 20 avril. (Constitutionnel.)

On écrit de Berlin, le 21 mars, à la correspondance Havas :

On remarque que les nouveaux ministres n'ont pas encore prêté serment à la constitution, bien qu'il y ait déjà 4 jours qu'ils sont en fonction. La proclamation publiée hier par le Moniteur n'a pas produit une impression bien favorable. On a été froissé. Le passage désignant le résultat des dernières électious comme une erreur de l'opinion publique en a été la cause. On a également blâmé l'appel fait aux fonctionnaires. On est habitué en Prusse à considérer les fonctionnaires comme serviteurs de l'Etat et non pas comme serviteurs du roi.

COTELLEVER

L'ONCLE BENOIT.

(Suite.)

L'abbé ouvrit sa caisse, et n'y tronva que bien juste l'argent nécessaire pour les dépenses du mois. Ah! s'il eût été scol, la moitié de cette petite somme eût appartenu à ses amis; mais comment persuader à demoiselle Placide de se mettre à la demiration, de se priver de cafe, de souffrir qu'on se nouvilt de pain noir au presbytère? — Il ne fallait pas y penser. Le vieillard jeta les yeux sur la route, et vit sa sœur entourée d'un groupe d'ouvriers.

— Bien, dit-il, elle en a pour longtemps, et je puis, du moins, enlever du buffet ce couvert qui m'a été donne par M. Benoit. Je verrai plus tard ce que j'aurai à réponder. En attendant, c'est toujours autant de gagné que de faire le coup d'abord sans avoir à disputer : demain la discussion sera moins longue.

Et le bou homme, evitant le regard de la grosse servante, se glissa dans la salle à manger comme un larron, saisit le couvert, et remonta en toute hâte dans sa chambre. N'était-il pas un peu tard pour envoyer le sacristain à la ville? L'abbe tira sa montre, une vieille montre d'or qu'un ancien condisciple, son ami le plus cher, lui avait

léguée depuis vingt ans. Le recteur , au lieu de la remettre dans son gousset, l'examina avec une attention serupuleuse. C'était une valeur, cent cinquante francs au moins , qui pouvait garnir la bourse du pauvre menage, et lui laisser le temis de respirer. - Tu la conserveras torjours , n'est ce pas ? avait dit le mourant en pressant la main de son ami , qui l'avait soigné Jusqu'à la fiu dans une maladie contagieuse. Et si l'ami n'a ait pu répondre tant il était suffoqué par les larmes, son silence même n'etait-il pas un engagement solennel? Jamais encore l'idee qu'il pourrait con-entir un jour à se priver d'un si cher souvenir, ne s'était présentée à l'esprit du frère de Placide, et maintenant que cette idée s'éveillait en lui, il se sentait trouble jusqu'au fond de son cœur. En écoutant le bruit du balancier, ce tic-tac qui mesure les pas do temps, il lui semblait entendre je ne sais quel accent de tendre reproche, en même temps qu'il se croyait retenu encore à ce chevet douloureux où une main glacée s'était fermée sur la sienne, en l'etreignant une dernière fois. Ah! il faut avoir-recueilli ces tristes legs de l'amitié pour en connaître le prix, et comprendre combien il en conte pour y renoucer volontairement!

Georges, mormurat le vieillard, si tu me vois de la haut, si Dieu permet que tou esprit me visite quelquefois, tu ne peux te meprendre aujourd hui sur le motif qui me fait trahir ma promesse! Mon cœur saigne à la peusee de ne que je vais faire, et pourtant je suis saus

remords, car, ô mon premier ami, je t'ai bien connu, et je sais qu'aucun sacrifice ne t'aurait coûté pour soulager des frères dans le besoin. Je voudrais qu'il te fût possible d'apparaître ici et de me répondre. Me trompe-je, en croyant fermement agir selon tes vues, même en me séparant pour toujours de tout ce qui me restait de toi?

Et les pleurs de l'ami coulaient sur la montre qu'il tenait à la main et qu'il pressa un instant sur ses lèvres. Ce moment d'attendrissement passé, l'excellent homme essuya ses yeux rougis par les larmes, et se rendit, par une porte de derrière, à la demeure de Job, le sacris-

On ne dort pas toujours d'un sommeil paisible après une Lonne action, l'abbé Morineau l'éprouva; aussi, le lendemain matin, ses traits altérés accusaient l'insomnie et la fatigue. Il était encore de bonne heure quand le sacristain revint de la ville : l'orfèvre était absent; mais son fils, après quelques hesitations, provenant de l'absence d'un billet signé du recteur de l'enaucoat, s'etait enfin décidé à remettre au commissionnaire une somme de deux cents francs:

Hilaire se rendit à son tour au presbytère où l'abbé lui avait donné rendez-vous la veille. Mademoi-eile Placide l'accueillit froidement. Pour elle, les faibles avaient toujours tort; et, bien qu'elle se crût parveoue très-haut dans la perfection chretienne, personne, à l'occasion,

On prête au gouvernement l'intention de modifier la loi électorale en ce sens que le député élu doit être domicilié dans le cercle électoral même

où il poserà sa candidature.

On assure que le roi a été très-affecté par les derniers évènements et qu'il se retirera plus tôt que d'habitude à son château de Babelsberg. Parmi le peuple, circulent même des bruits qui font pressentir la possibilité d'une abdication du roi. Il va sans dire que je ne vous donne ces bruits que sous toutes réserves.

La conversion de la rente 4 1/2 en 4 0/0 est décidée; en outre, on prétend que M. Von der Heydt aurait l'intention d'imposer toutes les quittances

au dessus de 50 thalers.

Il devient de plus en plus difficile d'asseoir une opinion sur ce qui se passe en Grèce. Depuis deux jours surtout l'obscurité redouble, et il ne nous arrive plus que des nouvelles étrangement

contradictoires

Hier, tandis qu'une dépêche réduisait à rien le mouvement de Syra, un journal de Marseille lui donnait une portée considérable et un caractère des plus graves, en s'appuyant sur des correspondances, des journaux grecs et des pièces officielles. La municipalité de Syra se serait constituée en gouvernement provisoire et aurait lancé des manifestes. L'insurrection ne serait donc plus le fait de quelques matelots et de quelques soldats; la population entière, autorités en tête, y aurait participé.

Aujourd'hui, même confusion, même incerti-tude, et, partant, même nécessité pour les jour-naux de suspendre leur jugement. On écrit, d'un côté, que l'insurrection de Syra a été facilement étouffée en quelques heures; de l'autre, la Correspondance Scharf constate que le bruit du dé-part du roi Othon est accrédité à Munich.

La Presse d'hier prétend que le Magne est soulevé. Nous ignorons l'origine de ce renseignement.

La cour de Munich a, dit-on, l'intention d'in-viter les grandes puissances à intervenir en Grèce. Mais si ce que rapportent les journaux officiels d'Athènes est exact, il est à conjecturer que ce projet tombera de lui-même. (Constitutionnel.)

Vienne, 22 mars. - La nouvelle d'une demande d'intervention en Grèce, adressée à l'ar-chiduc par le roi de Bavière, est entièrement dé-nuée de fondement. — Havas.

La correspondance de Turin. du Constitutionnel, annonce que la santé de M. Farini, gravement compromise, ne lui permettra vraisemblablement d'accepter ni le porteseuilles des affaires étran-gères, ni la présidence de la chambre; et que. selon toute apparence, le ministère des affaires étrangères serait destiné à un grand personnage sicilien. M. le marquis de Torrearsa.

Les journaux d'Italie considérent comme décidée la fusion de l'armée méridionale avec l'armée régulière. Celle-ci serait augmentée de seize régiments, de manière à donner de l'emploi à tous les officiers. Ces régiments nouveaux formeraient un septième corps d'armée. On mande de Turin, le 21 mars:

Dans la chambre des députés, M. Lovito demande à faire des interpellations sur l'état de la sureté publique dans les provinces napolitaines.

M. Rattazzi répord que le gouvernement se préoccupe bea icoup de cette situation; il est sur le point d'ado ter des mesures importantes pour détruire le brigandage. Il engage M. Lovito à faire parvenir ses propositions au ministère ou à ajourner ses interpellations.

La chambre adopt : l'ajournement.

Turin, 22 mars. - Dans la chambre des dépu-tés, le commandeur Tecchio a été élu président par 129 voix. M. La iza en a eu 89. Les votants étaient au nombre de 225. Les autres votes se sont répartis sur plusieurs noms.

Le candidat de la majorité ministérielle, pour la présidence de la charabre des députés, est M. Tecchio; le candidat de l'opposition est M. Lanza.

Le journal Stampa donne d'intéressants détails sur les préparatifs d'expéditions claudestines destinées pour les provinces méridionales, prépara-tifs faits dans les Etats autrichiens, près de Trieste et de Venise. Suivant ce récit, on avait eu l'idée d'envoyer une expédition de 300 hommes, de Corfou, sur un pyroscaphe anglais, au service du Lloyd autrichien; des circonstances imprévues l'ont empêchée. Toutefois, 160 aventuriers environ, la plupart étrangers, ont été embarqués à Trieste. Ce sont probablement ceux signales de la plage Saint-Benoît. Ils n'ont pas eu le courage de débarquer; ils se sont dirigés vers Civita-Vecchia et ils sont arrivés à Rome.

Suivant la Correspondance lithographiee, le fameux procès de brigandage devant la cour d'assises spéciale d'Ascoli vient de finir. Les jurés ont nus, dont 9 ont été condamnés à mort, 6 aux travaux forcés à perpétuité, 30 aux travaux à temps, et d'autres à de moindres peines ou acquittés.

Turin, 23 mars. — La Monarchia nazionale annonce que le ministre des affaires étrangères a adresse aux agents diplomatiques italiens une circulaire expliquant la politique qu'entend suivre le cabinet. Trois points sont particulièrement traités dans cette pièce : 1º la reconnaissance du royaume d'Italie et le rôle qui lui appartient dans le concert européen; 2º la question romaine; 3º la question vénitienne.

Sur le premier point, la circulaire met en évidence les titres qu'a l'Italie à être reconnue par toutes les puissances et la place qui lui appartient comme grand Etal européen.

Sur le second point, elle affirme le droit de l'Italie à l'égard de Rome, qui doit continuer à être la résidence du Pontife, en même temps que le centre du gouvernement italien.

La circulaire établit enfin qu'une solution de la question vénitienne, conforme aux vœux de l'Italie, est une nécessité d'ordre public européen, attendu que l'état actuel des choses constitue un péril continuel pour la paix générale. La fusion de l'armée méridionale avec l'armée

régulière est confirmée. - Havas.

On annonce de Milan, le 22 mars :

Le général Garibaldi est arrivé au milieu d'un enthousiasme indescriptible : illuminations, chants, musique, cris: Vivent Ron e et Venise. Garibaldi parle du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville. Il salue le peuple des cinq jou nées; il dit qu'aujourd'hui il en faudrait vingt-c nq; il promet que Rome et Venise appartiendre nt à l'Italie il recommande l'exercice des armes, afin de délivrer le reste de l'Italie, c'est-à-dire deux sœurs encore esclaves.

Les étudiants de Milan se sont présentés à Garibaldi pour lui annoncer qu'ils avaient forme une compagnie de carabiniers. Le général leur : rappele à cette occasion l'année 1839, et les a encouragés. Une quantité de dames s'associent à l'institution du tir national. La foule se presse continuellement devant l'hôtel du général en faisant entendre les cris de Vive Garibaldi, l'Italie une avec Rome et Venise!

La distribution solennelle des médailles aux volontaires a en lieu au Jardin public, au milier d'une foule immense.

L'Alicanza publie le programme hongrois arrêté dans la récente entrevue qui a eu lieu à Tu-rin entre Kossuth et les généraux Turr et Klapka. Les points principaux de cette pièce sont les suivants: Royaume constitutionnel avec exclusion de la dynastie de Hapsbourg ; égalité de tous les habitants ; alliance offensive et défensive entre la Hongrie, la Croatie, la Servie et la Roumélie.

Milan, 23 mars. — Depuis 7 heures du matin, la cour de l'Hôtel de-Ville et les appartements oc-cupés par le général Garibaldi sont encombrés par les députations qui se rendent auprès du général : En ce moment arrive une députation de la Vénétie offrant de l'argent pour aider à compléter l'unité italienne : le général encourage et félicite

la députation.

Hier, le banquet offert à Garibaldi a été magnifique. Le général a parlé de l'avenir de l'Italie. Les succès qu'il a obtenus sont dus, non pas à lui, mais au concours des officiers, des soldats et du peuple; il a rappelé le nombre des martyrs étrangers de la liberté italienne. L'Italie doit de la gratitude à la Hongrie, à la Pologue et aux autres peuples. Il termine par un toast au roi Victor-Emmanuel. Le général Turr dit que les batailles livrées par l'Italie sont celles de l'humanité: et le général Bixio porte un toast à l'alliance et à la solidarité des peuples.

Plusieurs autres discours ont été prononcés. Après le banquet, le général Garibaldi s'est rendu au théâtre de la Scala, au milieu d'un concours immense de population. A minuit, une sérénade lui a été donnée.

Aujourd'hui commence le tirnational. - Havas.

On écrit de New-York, le 8 mars, à l'agence

Avant-hier, le président a transmis au congrès un message relatif à l'émancipation des esclaves, et qui peut être considéré comme un acte d'habileté profonde et en même temps d'une immense portée.

La proposition de M. Lincoln pose en principe

ne mettait mieux en pratique la maxime païenne : Malheur aux vaincus!

Ce que le jeune homme avait à raconter à son vieil ami n'était guere rassurant pour l'avenir. L'oncle Benoît avait obstinement ferme sa porte à Hilaire, à Rosine, même à tous les enfants qui demandaient à l'embrasser, et dont les caresses auraient produit peut être un bon résultat. De grand matin , quatre ouvriers étaient venus de sa part aider au déménagement et charger les voitures qui n'attendaient plus pour partir que la présence du chef de la famille en disgrace. Le recteur encouragea de son mieux celui qui n'espérait qu'en lui pour amener un jour une nouvelle réconciliation ; et quand vint le moment de se dire adieu et de s'embrasser :

- J'ai ici, dit le prêtre les lèvres encore sur la joue humide du malheureux père, j'ai une somme disponible que vous me ferez la grace d'emporter et d'employer comme il vous conviendra. Vous me la rendrez plus tard lorsque vous redeviendrez mon paroissien. Allons, Hilaire, mon garçon, pas d'enfantillage! Je tiens à mon autorité aussi : voulez-vous entrer en révolte contre tout Penancoat? Et puis, mon ami, songez-y donc! Je ne veux pas garder cet argent dans une maison dont les portes lerment mal : j'ai peur des voleurs.

Il fallait bien accepter un secours offert avec tant de délicatesse : Hilaire prit l'argent, et s'en alla le cœur plein de reconnaissance.

En approchant de l'usine, il rencontra plusieurs ouvriers qui le salverent tristement. On le regrettait pour lui-même, et aus i parce que son départ était une menace pour quiconque o erait se trouver un jour en opposition avec M. Benoît. Ce dernier avait mis à la disposition de ceux qu'il chassait de chez lui, une petite maison qu'il avait à la ville, et en ce moment sans locataires. Pendant l'absence d'Hilaire, il avait consenti, enfin, à voir les deux airés de les petits-neveux, et comme les deux enfants s'étaient fait aimer de lui , et qu'ils pleuraient abondamment au moment de le quitter, il leur avait demandé s'il ne s'irrangeraie it pas de rester, ajoutant que, dan ce cas les parents n'auraient pas à s'occuper de leur avenir. Les petits garçons n'eussent pas consenti facilement à se séparer de leur mère ; mais com-me ils n'avaient su que répondre, l'oncle, s'adressant cette fois à Hilaire, avait renouvelé par écrit sa proposition. Rosine accourut au devant de son mari, et lui présenta le bille qu'elle venait de lire, car il lui avait été remis tout ouvert. - Mon ami, dit la jeune femme, peut-être qu'une sé-

paration momentanée donnerait à tout ceci des suites plus heureuses qu'il ne nous était possible hier de l'entrevoir. Ton one e nous permettrait, sans doute, de voir nos enfants, et alors....

- Ne vois-tu pas , interrompit le neveu de M. Benoît, que c'est un engagement formel, irrévocable, qui nous

est demandé, et que nous n'aurions aucune obser ation à faire sur l'éducation qu'il plairait à notre oncle de donner à nos deux fils? Le motif de notre départ nous dit assez haut qu'elle serait cette éducation : l'indifference religieuse, la morale des intérêts, et rien de plus. Or, pouvons-nous accepter des éventualités au si funestes?... Ah! si nous devons languir dans la pauv eté, que nos enfants restent pausres avec nous, pourvu que nous leur conservions, au milieu de nos épreuves, une foi solide et des espérances éternelles!

- Oui, to as raison, mon ami; je me aissais égarer par une faiblesse condamnable. Combien je suis Lin de ces mères qui exhortaient elles-mêmes leurs jeunes enfants au martyre l

M. Benoît attendait Hilaire, et lorsque celui ci se présenta dans sa chambre, le vieil oncle, à demi couché tambourinait avec ses doigts sur les bras de son fanteuil. Cette mu-ique, peu harmonieuse, et le foncement da sourcils qui l'accompagnait, témoignaient ordinairement de son impatience. Le moment n'était guère favorable pour une réponse du genre de celle qu'Hilaire apportait. Vainement le pauvre neveu essaya de l'adoucir.

- Non, non, s'écria l'oncle Benott en bondissant de son fauteuil avec son agilité surprenante; il ne sagit pas ici de sensiblerie maternelle, car en me laissant vos deux fils, il ne vous en resterait encore que trop à cajoier. Je lis dans votre cœur, monsieur : ma perversité vous efque le Trésor fédéral viendra en aide pour la question d'indemnité à ceux des Etats à esclaves qui croiraient devoir entrer dans la voie de l'émancipation graduelle. Le congrès renoncerait par là à tout droit d'intervention directe dans la question de l'esclavage. Ce projet donnera sans doute lieu à des discussions ardentes et prolongées

dans le congrès du Nord.

En même temps, le congrès du Sud a voté à l'unanimité une résolution portant que « l'honneur du gouvernement exige impérieusement que la guerre actuelle soit poursuivie jusqu'à ce que l'ennemi ait été chassé du sol des Etats confédérés et qu'aucune proposition ne saurait être sérieusement prise en considération tant que les envahisseurs occuperont un pouce de territoire de la confédération. »

Le commandant du Missouri, pour faciliter la reprise du commerce avec les parties du Ténnessée et du Cumberland nouvellement conquises par les armes de l'Union, a rouvert la navigation du Tennessée et du Cumberland dans les limites où

dominent les fédéraux.

On exécute rigoureusement, dans l'Ouest, Jes ordres signifiés a la presse de ne rien publier sur le théâtre de la guerre. Tout officier qui donne à un journal un renseignement quelconque sur les mouvements de l'armée ou des dépêches officielles, est immédiatement arrèté.

Un complot unioniste a été découvert à Richmond. Les murs de la cité avaient été couverts d'affiches portant : Attention, unionstes! veil-lons et attendons! L'union pour toujours! Le jour point! L'heure de la délivrance approche!

L'hôtel du ministre de France à Washington, M. Mercier, vient d'être la proie des flammes. Tout le mobilier a été brûlé, à l'exception des papiers que l'on a pu sauver. Cette résidence était située sur les hauteurs de George-town, au milieu d'un grand jardin. Elle avait été occupée précédemment par le comte de Sartiges et avant lui par M. Krampton, le représentant britannique dont le renvoi fit tant de bruit à l'époque de la guerre de

On a célébré jeudi à Washington les funérailles du général Lander au milieu d'une foule immense

d'assistants.

Soixante des officiers sécessionnistes pris à Do-nelson ont été envoyés il y a trois jours au fort Warren. Quarante autres y ont été expédié avanthier. - Havas.

Le Moniteur publie le rapport annuel adressé à S. M. l'Impératrice sur la situation de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer. Grâce à l'appel fait au pays en 1859 par Sa Majesté l'Impératrice et auquel le pays a répondu par une souscription de 6,111,000 fr., 6,055 pensions ont été servies à des veuves d'officiers, et de sous-officiers, à des officiers blessés, à des ascendants d'officiers, sous-officiers et soldats tués, à des enfants mineurs et orphelins d'officiers, sous officiers et soldats, etc. Ces pensions absorbent une rente annuelle de 263,063 fr., fondée avec le produit de la souscription.

fraie pour vos enfants; et, en vérité, je me demande comment vous ne craignez pas pour vous-même ce demon dont la vue seule est un péril ou une souillure! Honte à vous, monsieur, d'outrager ainsi le frère de votre mère! Voila les effets du fanatisme!...

Hilaire voulut parler, mais Ira-cible s'était trop fortement empare du vieillard, pour laisser à qui que ce fût la possibilité de se faire comprendre. L'oncle Benoît criait, ge-ticulait, et inventait mille injures qu'il s'adressait à lui-même en les supposant dans la pensée de son neveu. Celui-ci dut se résigner à sortir sans avoir prononcé autre chose que des paroles sans suite et vides de

Peu d'instants après, les deux charrettes de bagages et la voiture qui emportait les bannis prenaient le chemin de la ville. Quelques-uns des enfants sanglotaient. Mais les deux époux s'efforçaient de faire bonne contenance. Rosine repetait à son mari ce qu'elle avait entendu la veide, dans la maison de Richard : « Quels que soient les chagrins, les fatigues et les privations, on n'est jamais entièrement malheureux dans un ménage où l'on s'aime ! »

- Richard n'a pas d'enfants, répliqua tristement le père de famille.

Rosine soupira, et tous deux gardérent un morne si-

(La suite au prochain numero).

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On écrit de la commune de St-Philbert au journal-l'Union de l'Ouest :

« Je suis surpris, Monsieur le Rédacteur, du silence des journaux au sujet de l'orage effrayant qui est venu jeter la consternation et l'effroi dans le boug de Parçay, le vendredi 14 courant.

L'orage, qui s'est fait sentir presque sur tous les points du département, a causé de grands ra-vages dans ce bourg. Vers 7 heures du soir, au moment où M. l'abbé Mercier, vicaire de cette commune, officiait, un globe de feu vint rouler tout-à-coup entre lui et les choristes, parcourut le sanctuaire dans tous les sens et finit par s'élancer vers le clocher en suivant un fil de fer. Là, une détonnation terrible se fit entendre, et l'on put constater ensuite des dégâts tels, que la reconstruction du clocher deviendra peut-être nécessaire. En tout cas, les nombrenses lézardes des murs de l'église, ébranlés par l'explosion, obli-

geront à exécuter d'importantes réparations.

» La secousse électrique a été d'une force telle que les vitres des fenêtres du bourg de Parçay ont instantanément volé en éclats, tandis que, de tous côtés, les ardoises jouchaient le sol. On eût vraiment dit que les éléments s'étaient déchaînés à la fois pour anéantir Parcay. L'effroi était immense et général, et je vous assure, Monsieur le Directeur, que chacun en ce moment invoquait avec de très-ferventes prières celui qui commande aux flots et aux tempêtes et s'inclinait devant sa toute-

puissance

» Grâce à Dieu, le fluide n'a causé aucun mal-heur irréparable. Une seule personne, Mª Picault, porte les traces de la fondre sur un bras dont

'épiderme offre une lésion assez forte.

»Au milieu de la tourmente, de véritables cataractes tombaient du ciel. Cette circonstance a certainement sauvé la vie de plusieurs habitants du bourg, car si, au lieu d'être retenue dans l'église, la foule se fut répandue dans les rues , les ardoi-ses et les débris de toute sorte qu'un vent furieux chassait devant lui avec une force irrésistible, auraient atteint, blessé et peut-être tué quelques personnes. On a retrouvé à une assez grande disiance la croix que l'ouragan et la foudre avaient arrachée du sommet du clocher. X...

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTE du Maire de la ville de Saumur portant règlement de perception pour les charrettes et voitures stationnant sur la voie publique.

Nous, Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, Vu le Règlement de Police municipale en vigueur dans la ville de Saumur, en date du 1er juillet 1851, approuvé par M. le Préset, le 9 du même mois

Vu les lois des 16-24 août 1790 et du 18 juillet

1837; Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 18 janvier 1862;

ARRÊTONS :

ART. 1er. - A partir du 1er avril 1862, toute charrette ou voiture, non chargée ou chargée d'objets non assujettis aux droits de place, qu'elle soit attelée ou non. suspendue ou non, à deux ou à quatre roues, qui stationnera sur la voie publique, est présumée occuper deux mêtres superficiels et sera soumise à un droit de dix cen-

ART. 2. - Toute charrette ou voiture qui, même après avoir payé le droit de place ordinaire, pour marchandises mises en vente, continuera de stationner sur la voie publique après son déchargement, sera soumise au nouveau droit de stationnement établi à l'art. 1er ci-dessus.

ART. 3. - Ne sont pas soumises au droit de stationnement, les charrettes on voitures en chargement ou déchargement, ainsi que les voitures de maîtres ou de remises, diligences ou omnibus, qui stationnent attelés ou attendant les voyageurs ou les maîtres.

ART. 4. - La perception des droits ci-dessus énoncés se fera par les soins de M. le Préposé en chef de l'octroi et des agents sous ses ordres, qui feront le versement de ce produit à la caisse municipale en même temps que le versement ordinaire de l'octroi.

ART. 5. – Le droit sera acquitté avant le sta-tionnement. Le redevable aura la faculté de payer ce droit, soit au bureau d'octroi, à l'entrée de la ville, soit au bureau d'octroi du port Saint-Nicolas.

ART. 6. - Toutes contraventions au présent

Might ther fus pristings Pharm, de chaque ville.

arrêté seront punies des peines prévues par l'art-

ART. 7. - Le Préposé en chef de l'octroi . les agents sous ses ordres, ainsi que le Commissaire de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Hôtel de Ville de Saumur, le 25 janvier 1862.

Pour le Maire. Signé: CHEDEAU, adj.

Vu et approuvé, à Saumur, le 6 février 1862. Le Sous-Préfet,

Signe . V" O'NEILL DE TYRONE.

Pour copie conforme. Le Maire de Saumur, nos had smolle CHEDEAU, adj', and

ob 161002 about Pour chronique locale : P. Goner. 36

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie officielle du Moniteur : La députation du Corps-Législatif, chargée de résenter à l'Empereur l'adresse voté par le Corps-Législatif en réponse au discours prononcé par Sa Majesté à l'ouverture de la session, a eu l'honneur d'être reçue dimanche par l'Empereur dans la salle du Trône, à deux heures et demie de l'a-

Le Président du Corps-Législatif a donné lecture de l'adresse votée par le Corps-Législatif (dont le texte a déjà été publié), et l'Empereur y

a répondu en ces termes :

Monsieur le Président; » L'adhésion du Corps Législatif m'est d'autant plus précieuse que la discussion de l'adresse offre un spectacle digne d'attention. Comme les opinions extrêmes sont malheureusement les plus empressées à se produire, et que le respect pour la liberté de la parole les fait écouter en silence, le public prend'souvent ce silence pour un acquiescement tacite; mais bientôt le vote de l'adresse vient dissiper tous les nuages, montrer la situation sous son véritable jour et rétablir la confiance. Aussi est-ce avec une véritable satisfaction que je reçois aujourd'hui ce nouveau témoignage des sentiments du Corps-Législatif.

Cependant, permettez-moi de le dire, on s'est trop ému à la simple annonce de certaines mesures financières. Un système ne peut être bien apprécié dans son ensemble. Celui qu'on vous propose renferme des aggravations et en même lemps des diminutions d'impôts, des ressour-ces pour des travaux extraordinaires qu'on peut ou développer ou restreindre. Enfin ces questions vont être examinées d'un commun accord, » et je ne doute pas qu'avec cet esprit de conci-» liation qui doit animer tout le monde, la com-» mission du budget et le conseil d'Etat ne s'en-» tendent pour amener une solution conforme » aux vœux de la Chambre et à l'intérêt général. Veuillez-donc être mon interprête, exprimez » à vos collègues ma reconnaissance pour un » concours qui, j'en suis persuadé, ne me fera jamais défaut, et assurez les que je n'ai aucun

» toutes les garanties qu'il peut souhaiter. » Rome, 23 mars. — Hier M. le marquis de La Valette a eu une audience du Pape, et ce matin. il est parti pour Paris, où il est expressément mandé par l'Empereur. — Havas.

désir de me séparer trop tôt d'une Chambre dont

· les lumières et le patriotisme donnent au pays

IMPRIMERIE DE PAUL GODET, A SAUMUR.

On demande un compositeur.

Affaire DUMOLLARD. — Un Éditeur de Lyon vient de publier le compte-rendu de l'affaire du fameux Dumollard, surnommé Barbe-bleu, l'assassin des Servantes. On reçoit ce volume franco en adressant six timbres-poste de 20 cen-times à M. C. GONDY fils, rue de Marseille, 3, à Lyon.

Avis aux Propriétaires de Chevaux. Plus de feu: 46 ans de succès:

Le Liniment-Boyer-Michel, d'Aix (Provence) remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Cholet, Bomtens, ph.

On prête au gouvernement l'intention de modifier la loi électorale en ce sens que le député élu doit être domicilié dans le cercle électoral même

où il poserà sa candidature.

On assure que le roi a été très-affecté par les derniers évènements et qu'il se retirera plus tôt que d'habitude à son château de Babelsberg. Parmi le peuple, circulent même des bruits qui font pressentir la possibilité d'une abdication du roi. Il va sans dire que je ne vous donne ces bruits que sous toutes réserves.

La conversion de la rente 4 1/2 en 4 0/0 est décidée; en outre, on prétend que M. Von der Heydt aurait l'intention d'imposer toutes les quittances

au dessus de 50 thalers.

Il devient de plus en plus difficile d'asseoir une opinion sur ce qui se passe en Grèce. Depuis deux jours surtout l'obscurité redouble, et il ne nous arrive plus que des nouvelles étrangement

contradictoires.

Hier, tandis qu'une dépêche réduisait à rien le mouvement de Syra, un journal de Marseille lui donnait une portée considérable et un caractère des plus graves, en s'appuyant sur des correspondances, des journaux grecs et des pièces officielles. La municipalité de Syra se serait constituée en gouvernement provisoire et aurait lancé des manifestes. L'insurrection ne serait donc plus le fait de quelques matelots et de quelques soldats; la population entière, autorités en tête, y aurait participé.

Aujourd'hui, même confusion, même incertitude, et, partant, même nécessité pour les jour-naux de suspendre leur jugement. On écrit, d'un côté, que l'insurrection de Syra a été facilement étouffée en quelques heures; de l'autre, la Correspondance Scharf constate que le bruit du dé-part du roi Othon est accrédité à Munich. La Presse d'hier prétend que le Magne est sou-

levé. Nous ignorons l'origine de ce renseignement.

La cour de Munich a, dit-on, l'intention d'inviter les grandes puissances à intervenir en Grèce. Mais si ce que rapportent les journaux officiels d'Athènes est exact, it est à conjecturer que ce projet tombera de lui-même. (Constitutionnel.)

Vienne, 22 mars. - La nouvelle d'une demande d'intervention en Grèce, adressée à l'ar-chiduc par le roi de Bavière, est entièrement dé-nuée de fondement. — Havas.

La correspondance de Turin. du Constitutionnel, annonce que la santé de M. Farini, gravement compromise, ne lui permettra vraisemblablement d'accepter ni le porteseuilles des affaires étran-gères, ni la présidence de la chambre; et que, selon toute apparence, le ministère des affaires étrangères serait destiné à un grand personnage sicilien. M. le marquis de Torrearsa.

Les journaux d'Italie considérent comme déci-dée la fusion de l'armée méridionale avec l'armée régulière. Celle-ci serait augmentée de seize régiments, de manière à donner de l'emploi à tous les officiers. Ces régiments nouveaux formeraient un septième corps d'armée.

On mande de Turin, le 21 mars:

Dans la chambre des députés, M. Lovito demande à faire des interpellations sur l'état de la sureté publique dans les provinces napolitaines. M. Rattazzi répord que le gouvernement se

préoccupe bea icoup de cette situation; il est sur le point d'ado ter des mesures importantes pour détruire le bris andage. Il engage M. Lovito à faire parvenir ses propositions au ministère ou à ajourner ses interpellations.

La chambre adopt : l'ajournement.

Turin, 22 mars. - Dans la chambre des dépu-tés, le commandeur Tecchio a été élu président par 129 voix. V. La iza en a en 89. Les votants étaient au nombre de 225. Les autres votes se sont répartis sur plusieurs noms.

Le candidat de la majorité ministérielle, pour la présidence de la charabre des députés, est M. Tecchio; le candidat de l'opposition est M. Lanza.

Le journal Stampa donne d'intéressants détails sur les préparatifs d'expéditions clandestines destinées pour les provinces méridionales, préparatifs faits dans les Etats autrichiens, près de Trieste et de Venise. Suivant ce récit, on avait eu l'idée d'envoyer une expédition de 500 hommes, de Corfou, sur un pyroscaphe anglais, au service du Lloyd autrichien; des circonstances imprévues l'ont empêchée. Toutefois, 160 aventuriers envi-ron, la plupart étrangers, ont été embarqués à Trieste. Ce sont probablement ceux signales de la plage Saint-Benoît. Ils n'ont pas eu le courage de débarquer; ils se sont dirigés vers Civita-Vecchia et ils sont arrivés à Rome.

Suivant la Correspondance lithographiee, le fameux procès de brigandage devant la cour d'assises spéciale d'Ascoli vient de finir. Les jurés ont eu à résoudre 300 questions touchant 116 prèvenus, dont 9 ont été condamnés à mort, 6 aux travaux forcés à perpétuité, 30 aux travaux à temps, et d'autres à de moindres peines ou acquittés.

Turin, 23 mars. - La Monarchia nazionale annonce que le ministre des affaires étrangères a adressé aux agents diplomatiques italiens une circulaire expliquant la politique qu'entend suivre le cabinet. Trois points sont particulièrement traités dans cette pièce: 1º la reconnaissance du royaume d'Italie et le rôle qui lui appartient dans le concert européen; 2º la question romaine; 3º la question vénitienne.

Sur le premier point, la circulaire met en évidence les titres qu'a l'Italie à être reconnue par toutes les puissances et la place qui lui appartient comme grand Etal européen.

Sur le second point, elle affirme le droit de l'Italie à l'égard de Rome, qui doit continuer à être la résidence d'1 Pontife, en même temps que le centre du gouvernement italien.

La circulaire établit enfin qu'une solution de la question vénitienne, conforme aux vœux de l'Italie, est une nécessité d'ordre public européen, attendu que l'état actuel des choses constitue un péril continuel pour la paix générale. La fusion de l'armée méridionale avec l'armée

régulière est confirmée. - Havas.

On annonce de Milan, le 22 mars :

Le général Garibaldi est arrivé au milieu d'un enthousiasme indescriptible : illuminations chauts, musique, cris': Vivent Ron e et Venise. Garibaldi parle du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville. Il salue le peuple des cinq jon nées; il dit qu'aujourd'hui il en faudrait vingt-c nq; il promet que Rome et Venise appartiendre nt à l'Italie; il recommande l'exercice des armes, afin de délivrer le reste de l'Italie, c'est-à-dire deux sœurs encore esclaves.

Les étudiants de Milan se sont présentés à Garibaldi pour lui annoncer qu'ils avaient forme une compagnie de carabiniers. Le général leur : rappele à cette occasion l'année 1839, et les a encouragés. Une quantité de dames s'associent à l'institution du tir national. La foule se presse continuellement devant l'hôtel du général en faisant entendre les cris de Vive Garibaldi, l'Italie une avec Rome et Venise!

La distribution solennelle des médailles aux volontaires a en lieu au Jardin public, au milier d'une foule immense.

L'Alicanza publie le programme hongrois arrêté dans la récente entrevue qui a eu lieu à Turin entre Kossuth et les généraux Turr et Klapka. Les points principaux de cette pièce sont les suivants: Royaume constitutionnel avec exclusion de la dynastie de Hapsbourg ; égalité de tous les habitants; alliance offensive et défensive entre la Hongrie, la Croatie, la Servie et la Roumélie.

Milan, 23 mars. — Depuis 7 heures du matin, la cour de l'Hôtel de-Ville et les appartements occupés par le général Garibaldi sont encombrés par les députations qui se rendent auprès du général : En ce moment arrive une députation de la Vénétie offrant de l'argent pour aider à compléter l'unité italienne : le général encourage et félicite

la députation.

Hier, le banquet offert à Garibaldi a été magnifique. Le général a parlé de l'avenir de l'Italie. Les succès qu'il a obtenus sont dûs, non pas à lui, mais au concours des officiers, des soldats et du peuple; il a rappelé le nombre des martyrs étrangers de la liberté italienne. L'Italie doit de la gratitude à la Hongrie, à la Pologne et aux autres peuples. Il termine par un toast au roi Vic-tor-Enmanuel. Le général Turr dit que les batailles livrées par l'Italie sont celles de l'humanité; et le général Bixio porte un toast à l'alliance et à la solidarité des peuples.

Plusieurs autres discours ont été prononcés. Après le banquet, le général Garibaldi s'est rendu au théâtre de la Scala, au milieu d'un concours immense de population. A minuit, une sé-

rénade lui a été donnée. Aujourd'hui commence le tirnational. - Havas.

On écrit de New-York, le 8 mars, à l'agence

Avant-hier, le président a transmis au congrès un message relatif à l'émancipation des esclaves, et qui peut être considéré comme un acte d'habileté profonde et en même temps d'une immense

La proposition de M. Lincoln pose en principe

ne mettait mieux en pratique la maxime païenne : Malheur aux vaincus!

Ce que le jeune homme avait à raconter à son vieil ami n'était guère rassurant pour l'avenir. L'oncle Benoît avait obstinement ferme sa porte à Hilaire, à Rosine, même à tous les enfants qui demandaient à l'embrasser, et dont les caresses auraient produit peut être un bon résultat. De grand matin, quatre ouvriers étaient venus de sa part aider au déménagement et charger les voitures qui n'attendaient plus pour partir que la présence du chef de la famille en disgrace. Le recteur encouragea de son mieux celui qui n'espérait qu'en lui pour amener un jour une nouvelle réconciliation ; et quand vint le moment de se dire adieu et de s'embrasser

J'ai ici, dit le prêtre les lèvres encore sur la joue humide du malheureux père, j'ai une somme disponible que vous me ferez la grâce d'emporter et d'employer comme il vous conviendra. Vous me la rendrez plus tard lorsque vous redeviendrez mon paroissien. Allons, Hilaire, mon garçon, pas d'enfantillage! Je tiens à mon autorité aussi : voulez-vous entrer en révolte contre tout Penancoat? Et puis, mon ami, songez-y donc! Je ne veux pas garder cet argent dans une maison dont les portes ferment mal : j'ai peur des voleurs.

Il fallait bien accepter un secours offert avec tant de délicatesse : Hilaire prit l'argent, et s'en alla le cœur plein de reconnaissance.

En approchant de l'usine, il rencontra plusieurs ouvriers qui le salverent teistement. On le regrettait pour lui-même, et aus i parce que son départ était une menace pour quiconque o er it se trouver un jour en opposition avec M. Benoît. Ce dernier avait mis à la disposition de ceux qu'il chassait le chez lui, une petite maison qu'il avait à la ville, e. en ce moment sans locataires. Pendant l'absence d'Hilsire, il avait consenti, enfin, à voir les deux aires de les petits-neveux, et comme les deux enfants s'étaient fait aimer de lui , et qu'ils pleuraient abondamment au moment de le quitter, il leur avait demande s'il ne surrangeraie it pas de rester, ajoutant que, dans ce cas les parents n'auraient pas à s'occuper de leur avenir. Les petits garçons n'eussent pas consenti facilement à se séparer de leur mère ; mais comme ils n'avaient su que répondre, l'oncle, s'adressant cette fois à Hilaire, avait renouvelé par écrit sa proposition. Rosine accourut au devant de son mari, et lui présenta le bille qu'elle venait de lire, car il lui avait été remis tout or vert.

- Mon ami, dit la jeune femme, peut-être qu'une séparation momentanée donnerait à tout ceci des suites plus heureuses qu'il ne nous était possible hier de l'entrevoir. Ton our e nous permettrait, sans doute, de voir nos enfants, et alors....

- Ne vois-tu pas , interrompit le neveu de M. Benoît , que c'est un engagement formel, irrévocable, qui nous

est demandé, et que nous n'aurions aucune obser ation à faire sur l'éducation qu'il plairait à notre oncle de donner à nos deux fils ? Le motif de notre départ nous dit assez haut qu'elle serait cette éducation : l'indifference religieuse, la morale des intérêts, et rien de plus. Or, pouvons-nous accepter des éventualités au si funestes?... Ah! si nous devons languir dans la pauv eté, que nos enfants restent pausres avec nous, pourvu que nous leur conservions, au milieu de nos épreuves, une foi solide et des espérances éternelles !

- Oui, tu as raison, mon ami; je me ais ais égarer par une faiblesse condamnable. Combien je suis loin de ces mères qui exhortaient elles-mêmes leurs jeunes enfants

M. Benoît attendait Hilaire, et lorsque celui ci se présenta dans sa chambre, le vietl oncle, à demi couché tambourinait avec ses doigts sur les bras de son fa iteuil. Cette mu-ique, peu harmonieuse, et le foncement de sourcils qui l'accompagnait, témoignaient ordinairement de son impatience. Le moment n'était guère favorable pour une réponse du genre de celle qu'Hilaire apportait. Vainement le pauvre neveu essaya de l'adoucir.

- Non, non, s'écria l'oncle Benott en bondissant de son fauteuil avec son agilité surprenante; il ne sagit pas ici de sensiblerie maternelle, car en me laissant vos deux fils, il ne vous en resterait encore que trop à cajoier. Je lis dans votre cœur, monsieur : ma perversité vous ef-

que le Trésor fédéral viendra en aide pour la question d'indemnité à ceux des Etats à esclaves qui croiraient devoir entrer dans la voie de l'émancipation graduelle. Le congrès renoncerait par là à tout droit d'intervention directe dans la question de l'esclavage. Ce projet donnera sans doute lieu à des discussions ardentes et prolongées dans le congrès du Nord.

En même temps, le congrès du Sud a voté à l'unanimité une résolution portant que « l'honneur du gouvernement exige impérieusement que la guerre actuelle soit poursuivie jusqu'à ce que l'ennemi ait été chassé du sol des Etats confédérés et qu'aucune proposition ne saurait être sérieusement prise en considération tant que les envahisseurs occuperont un pouce de territoire de la con-

fédération. »

Le commandant du Missouri, pour faciliter la reprise du commerce avec les parties du Ténnessée et du Cumberland nouvellement conquises par les armes de l'Union, a rouvert la navigation du Tennessée et du Cumberland dans les limites où dominent les fédéraux.

On exécute rigoureusement, dans l'Ouest, Jes ordres signifiés a la presse de ne rien publier sur le théâtre de la guerre. Tout officier qui donne à un journal un renseignement quelconque sur les mouvements de l'armée ou des dépêches officielles, est immédiatement arrêté.

Un complot unioniste a été découvert à Richmond. Les murs de la cité avaient été couverts d'affiches portant : Attention, unionstes! veil-lons et attendons! L'union pour toujours! Le jour point! L'houre de la délivrance approche!

L'hôtel du ministre de France à Washington, M. Mercier, vient d'être la proie des flammes. Tout le mobilier a été brûlé, à l'exception des papiers que l'on a pu sauver. Cette résidence était située sur les hauteurs de George-town, au milieu d'un grand jardin. Elle avait été occupée précédemment par le comte de Sartiges et avant lui par M. Krampton, le représentant britannique dont le renvoi fit tant de bruit à l'époque de la guerre de

On a célébré jeudi à Washington les funérailles du général Lander au milieu d'une foule immense

d'assistants.

Soixante des officiers sécessionnistes pris à Do-nelson ont été envoyés il y a trois jours au fort Warren. Quarante autres y ont été expédié avant-

Le Moniteur publie le rapport annuel adressé à S. M. l'Impératrice sur la situation de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer. Grâce à l'appel fait au pays en 1859 par Sa Majesté l'Impératrice et auquel le pays a répondu par une souscription de 6,111,000 fr., 6,055 pensions ont été servies à des veuves d'officiers, et de sous-officiers, à des officiers blessés, à des ascendants d'officiers, sous-officiers et soldats tués, à des enfants mineurs et orphelins d'officiers, sous officiers et soldats, etc. Ces pensions absorbent une rente annuelle de 263,065 fr., fondée avec le produit de la souscription.

fraie pour vos enfants; et, en vérité, je me demande comment vous ne craignez pas pour vous-même ce demon dont la vue seule est un péril ou une souillure! Honte à vous, monsieur, d'outrager ainsi le frere de votre mère! Voila les effets du fanatisme!...

Hilaire voulut parler, mais Ira-cible s'était trop fortement emparé du vieillard, pour laisser à qui que ce fût la possibilité de se faire comprendre. L'oucle Benoît criait, ge-ticulait, et inventait mille injures qu'il s'adressait à lui-même en les supposant dans la pensée de son neveu. Celui-ci dut se résigner à sortir sans avoir prononcé autre chose que des paroles sans suite et vides de

Peu d'instants après, les deux charrettes de bagages et la voiture qui emportait les bannis prenaient le chemin de la ville. Quelques-uns des enfants sanglotaient. Mais les deux époux s'efforçaient de faire bonne contenance. Rosine repetait à son mari ce qu'elle avait entendu la veille, dans la maison de Richard: « Quels que soient les chagrins, les fatigues et les privations, on n'est jamais entièrement malheureux dans un ménage où l'on s'aime ! »

- Richard n'a pas d'enfants, répliqua tristement le père de famille.

Rosine soupira, et tous deux garderent un morne si-

(La suite au prochain numero).

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On écrit de la commune de St-Philbert au journal-l'Union de l'Ouest

« Je suis surpris, Monsieur le Rédacteur, du silence des journaux au sujet de l'orage effrayant qui est venu jeter la consternation et l'effroi dans

le boug de Parçay, le vendredi 14 courant.

L'orage, qui s'est fait sentir presque sur tous les points du département, a causé de grands ra-vages dans ce bourg. Vers 7 heures du soir, au moment où M. l'abbé Mercier, vicaire de cette commune, officiait, un globe de feu vint rouler tout-à-coup entre lui et les choristes, parcourut le sanctuaire dans tous les sens et finit par s'élancer vers le clocher en suivant un fil de fer. Là, une détonnation terrible se fit entendre, et l'on put constater ensuite des dégâts tels, que la reconstruction du clocher deviendra peut-être nécessaire. En tout cas, les nombrenses lézardes des murs de l'église, ébranlés par l'explosion, obligeront à exécuter d'importantes réparations.

» La secousse électrique a été d'une force telle que les vitres des fenêtres du bourg de Parçay ont instantanément volé en éclats, tandis que, de tous côtés, les ardoises jonchaient le sol. On eût vraiment dit que les éléments s'étaient déchaînés à la fois pour anéantir Parcay. L'effroi était im-mense et général, et je vous assure, Monsieur le Directeur, que chacun en ce moment invoquait avec de très-ferventes prières celui qui commande aux flots et aux tempêtes et s'inclinait devant sa toute-

» Grâce à Dieu, le fluide n'a causé aucun malheur irréparable. Une seule personne, Mme Picault, porte les traces de la fondre sur un bras dont l'épiderme offre une lésion assez forte.

»Au milieu de la tourmente, de véritables cata-ractes tombaient du ciel. Cette circonstance a certainement sauvé la vie de plusieurs habitants du bourg, car si, au lieu d'être retenue dans l'église, la foule se fut répandue dans les rues, les ardoises et les débris de toute sorte qu'un vent farieux chassait devant lui avec une force irrésistible, auraient atteint, blessé et peut-être tué quelques personnes. On a retrouvé à une assez grande distance la croix que l'ouragan et la foudre avaient arrachée du sommet du clocher. X...

VILLE DE SAUMUR.

201303060E1051

ARRÊTÉ du Maire de la ville de Saumur portant règlement de perception pour les charrettes et voitures stationnant sur la voie publique.

Nous, MAIRE de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, Vu le Règlement de Police municipale en vigueur dans la ville de Saumur, en date du 1º juil-let 1851, approuvé par M. le Préfet, le 9 du même mois

Vu les lois des 16-24 août 1790 et du 18 juillet

1837: Vu la délibération du Conseil municipal, en

date du 18 janvier 1862;

ARRÊTONS :

ART. 1 - A partir du 1 avril 1862, toute charrette ou voiture, non chargée ou chargée d'objets non assujettis aux droits de place, qu'elle soit attelée ou non, suspendue ou non, à deux ou à quatre roues, qui stationnera sur la voie publique, est présumée occuper deux mêtres superficiels et sera soumise à un droit de dix centimes.

ART. 2. - Toute charrette ou voiture qui, même après avoir payé le droit de place ordinaire, pour marchandises mises en vente, continuera de stationner sur la voie publique après son déchargement, sera soumise au nouveau droit de stationnement établi à l'art. 1° ci-dessus.

ART. 5. - Ne sont pas soumises au droit de stationnement, les charrettes ou voitures en chargement ou déchargement, ainsi que les voitures de maîtres ou de remises, diligences ou omnibus, qui stationnent attelés ou attendant les voyageurs ou les maîtres.

ART. 4. — La perception des droits ci-dessus énoncés se fera par les soins de M. le Préposé en chef de l'octroi et des agents sous ses ordres, qui feront le versement de ce produit à la caisse municipale en même temps que le versement ordinaire de l'octroi.

ART. 5. - Le droit sera acquitté avant le stationnement. Le redevable aura la faculté de payer ce droit, soit au bureau d'octroi, à l'entrée de la ville, soit au bureau d'octroi du port Saint-Nico-

ART. 6. - Toutes contraventions au présent

arrêté seront punies des peines prévues par l'arte

471 du Code pénal. ART. 7. - Le Préposé en chef de l'octroi . les agents sous ses ordres, ainsi que le Commissaire de police, sont chargés, chacun en ce qui le con-cerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Hôtel de Ville de Saumur, le 25 janvier 1862.

Pour le Maire. Signė: CHEDEAU, adj.

Vu et approuvé, à Saumur, le 6 février 1862. Le Sous-Préfet, Signe : V" O'NEILL DE TYRONE.

Pour copie conforme.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie officielle du Moniteur : La députation du Corps-Législatif, chargée de présenter à l'Empereur l'adresse voté par le Corps-Législatif en réponse au discours prononcé par Sa Majesté à l'ouverture de la session, a eu l'honneur d'être reçue dimanche par l'Empereur dans la salle du Trône, à deux heures et demie de l'a-

Le Président du Corps-Législatif a donné lecture de l'adresse votée par le Corps-Législatif (dont le texte a déjà été publié), et l'Empereur y

a répondu en ces termes :

· Monsieur le Président;

» L'adhésion du Corps Législatif m'est d'autant plus précieuse que la discussion de l'a-dresse offre un spectacle digne d'attention. Comme les opinions extrêmes sont malheureusement les plus empressées à se produire, et que le respect pour la liberté de la parole les fait écouter en silence, le public prend'souvent ce silence pour un acquiescement tacite; mais bientôt le vote de l'adresse vient dissiper tous les nuages, montrer la situation sous son véritable jour et rétablir la confiance. Aussi est-ce avec une véritable satisfaction que je reçois aujourd'hui ce nouveau témoignage des sentiments du Corps-Législatif.

Cependant, permettez-moi de le dire, on s'est trop ému à la simple annonce de certaines me-sures financières. Un système ne peut être bien apprécié dans son ensemble. Celui qu'on vous propose renferme des aggravations et en même temps des diminutions d'impôts, des ressources pour des travaux extraordinaires qu'on peut ou développer ou restreindre. Enfin ces questions vont être examinées d'un commun accord, et je ne doute pas qu'avec cet esprit de conciliation qui doit animer tout le monde, la com-» mission du budget et le conseil d'Etat ne s'entendent pour amener une solution conforme » aux vœux de la Chambre et à l'intérêt général. Veuillez-donc être mon interprête, exprimez » à vos collègues ma reconnaissance pour un concours qui, j'en suis persuadé, ne me fera
 jamais défaut, et assurez les que je n'ai aucun désir de me séparer trop tôt d'une Chambredont

Rome, 23 mars. - Hier M. le marquis de La Valette a eu une audience du Pape, et ce matin. il est parti pour Paris, où il est expressément mandé par l'Empereur. — Havas.

les lumières et le patriotisme donnent au pays » toutes les garanties qu'il peut souhaiter.

IMPRIMERIE DE PAUL GODET, A SAUMUR.

On demande un compositeur.

Affaire DUMOLLARD. - Un Editeur de Lyon vient de publier le compte-rendu de l'affaire du fameux Dumollard, surnomme Barbebleu, l'assassin des Servantes. On reçoit ce volume franco en adressant six timbres-poste de 20 centimes à M. C. GONDY fils, rue de Marseille, 3, à

Avis aux Propriétaires de Chevaux. Plus de feu! 46 ans de succès:

Le Liniment-Boyer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient pos-sible; il guérit toujours et promptement les boîteries récentes ou anciennes, enlorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers; Menière, ph.; à Cholet, Bomtens, ph.

at work

Digit chez bes principaux Pharms, de chaque ville.

ENCRE INOXYDANTE.

Si la belle couleur, la limpidité et l'inaltérabilité, constituent la bonté d'une encre, celle inventée par M. Pasquier, pharmacien à Saumur, est sans contredit la meilleure.

Les cours élevés de la plupart des fouds publics et des valeurs industrielles, rendant disponibles bon nombre de capitaux, il paraît opportun de rappeler au public que la compagnie anonyme l'Impériale, autorisée par décret du 29 mars 1854, constitue des rentes viagères aux taux les plus avantageux. Elle accorde: — à 60 ans, 10-69 0/0. — à 65 ans, 12-85 0/0. — à 70 ans, 15-63 0/0. — à 75 ans, 18-41 0/0. La Compagnie affecte à la garantie de ses opérations, tout son affecte à la garantie de ses opérations, tout son actif. dans lequel figurent son fonds social de 5,000,000 et ses immeubles d'une valeur de près de 6,000,000. S'adresser à l'Administration, à Paris, rue de Rivoli, n° 182, et à Saumur, à M. FAYET, agent-général, rue des Payens, nº 12.

Marché de Stumur du 22 Mars.

Froment (hec. de '7 k.) 23 49	Hulle de lin	48					
2º qualite, de 7 4k. 2450	Paille hors barrière	7136					
Seigle 1560	Foin id	80 26					
Orge 1050	Luzerne (les 750 k)	62-					
	Graine de trèfle	48-11					
	de luzerne.	5(1)-					
	- de colza						
- rouges 21 60	de lin	29 -					
Circ jaune (50 kil) . 170 -	Amandes en coques	STONE OF					
Huile de noix ordin. 32 -	(l'hectolitre) . — cassees (50 k)						
— de chenevi 48 —	- cassees (50 k)	CARRIED S					
COURS DES VINS (4).							

BLANCS.					162 9
Coteaux de Saumur 1861	110	qualité.	240	à	250
ld.	20	id.	125	à	130
Ordin., environs de Saumur, 1861,	110	id.	111)	à))
h -sifedat er anig" ster sigiae.	2e	id.	100	a	18110
Saint-Leger et environs 1861	1te	id.	103	a	D
	20		100	à.	97 3

La Vienne, 1861.... Transmit and Rouges. Share

Le Puy-N.-Dame et environs, 1861, 1re id. 100 à

dd. zab zuco a 2'mid. ai 195 à bar

BOURSE DU 22 MARS

3 p. 6/0 hausse 10 cent. — Ferme a 70 05 41/2 p. 6/0 hausse 30 cent. — Ferme a 98 50

ROURSE DU 24 MARS. 5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 69 78 4 1/2 p. 0/0 baisse 60 cent. — Ferme à 97 90

P. GODET, propriétaire gérant.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

et Layettes.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, faubourg St-Germain, à Paris.

et de l'Inde.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco et toute expédition au dessus de 25 francs est affranchie pour toutes les localités de la France. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de rejette donc toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées sons le nom du Petit-Saint-Thomas; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir:

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

A CEDER

MAISON DE BLANC EN GROS

S'adresser à MM. A. MICHEL GOBARD et Labiche, négociants à Angers.

PLACE DE LA GRISE, A SAUMUR.

GIRARD FILS Marchand de Bois,

Préposé du chauffage militaire et fournisseur de la manutention de Saumur,

Prévient sa nombreuse clientelle qu'il joint à ses magasins de bois de chaussage et charbon de bois, une grande quantité de charniers pour les vignes, lattes, barreaux, rais, merrain, boissellerie et bois de charpente.

Il est en mesure de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites, thurs a rado D sur a (150)

Etude de M. RULLIER, notaire à Doué.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance au 25 décembre 1862,

UNE MAISON,

Située ville de Saumur, rue Brault, n° 10.

Actuellement occupée par le sieur LETOURNÉ,

Composée de chambre et cellier au rez-de chaussée; au premier élage, deux chambres, cour et terrasse; grenier sur les deux chambres; joi-gnant de trois parts le sieur Berthe,

et d'autre part la rue Brault, S'adresser, pour traiter, à Me-veuve Jaunard, propriétaire au Pout-Fouchard, commune de Bagneux, on à M' RULLIER, no aire à Doué. Tous délais demandés pour les

paiements seront accordés.

Étude de M. HENRI PLE, commissaire priseur à Saumur.

La vente des marchandises dépendant de la faillite de M. GATELLIER, marchand de comestibles, à Saumur, continue tous les jours, de midi à (109) six heures.

AND THE PROPERTY OF THE PARTY O D'OCCASION,

UNE TRES-BELLE CALECHE

Sortie des atellers d'un des meilleurs carrossiers de Paris.

S'adresser au bureau du journal

Etude de M. E. LEROUX, notaire à Saumur.

M CD WINCHE Pour la Saint Jean 1862,

DEUX WAISONS

Situées à Saumur, rue Daillé, L'une actuellement occupée pa M. CAVELLIER, COTTOYEUT.

S'adresser audit M' LEROUX, cu à M. Duveau, propriétaire à Saumu rue Daillé.

> THE REAL COMES THE CAPE A bon marche,

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'E COMP'E DE SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

WEEL NO HE I D'OCCASION

UN MATERIEL DE RELIEUR.

S'adresser au bureau du journal. AN WINE POUR DE NE

A des prix très moderés, UNE GRANDE QUANTITÉ

DE COTRETS, S'adresser, à M. TRAVERSIER, marchand de bois, rue Saint Nicolas,

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sure et prompte des rhu-matismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le fiscom, p. 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Bépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

A CEDER DE SUITE

UN DÉBIT DE TABAC, bien achalandé, dans un bon quartier de Sau-

S'adresser au bureau du journal,

and appeal LOUER

Ecuric a deux chevaux. Remise et Grenier. S'adresser à M. Beaurepaire

ayoué, rue Cendrière, 8.,

FABRIQUE A ROUEN A PARACHUTE DES CHEVEUX POER LO GEOL, FRO, 411, 52, 45, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX POER LO GEOL, FRO, 411, 52, 45, 45 EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU! La seule reconnue infailible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules unisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon à francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzequ et M. Pissot, coilleurs-partumeurs, a BAUGÉ,

M. Chaussepied, coiffeur parfumeur.

NOUVELLE PUBLICATION POUR CHANT, PIANO, ORGUE, PARAISSANT LE 1º ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Sous la direction de M. G. Bazzoni, ancien maëstro du Théât e-Italien.

Romances, Chansonnettes, Mélodies, Quadrilles, Valses, Polkas Morceaux d'Orphéon et autres fantaisies des meilleurs compositeurs me dernes.

Le numéro du 15 mars contient LE VOYAGEUR, mélodie, paroles de M. BOY,

musique de Fr. BARBIER. MARCHE FUNÈBRE, de BEETHOVEN.

PRIMES GRATUITES ACCORDÉES AUX ABONNÉS DU MONDE MUSICAL:

ALBUM de CENT PAGES de musique moderne, classique ou religieuse, au choix.

Prix d'abonnement (avec prime) pour la France et l'Algérie : Un an. 10 fc. - Etranger, 13 fc.

Le MONDE MUSICAL est envoyé gratuitement avec un joir album de Cent Pages, pendant un an, à tout acquereur d'un instrument de musique provenant des ateliers à juste titre renommés de la

MAISON ALEXANDRE BATAILLE ET C',

ÉLÈVE D'ÉRARD ET DE PAPE, MÉDAILLES EN BRONZE, ARGENT ET OR, 37, boulevard Saint-Martin et rue Meslay, 28,

Pianos ordinaires de 650 à 1,000 fr. — Pianos de commande de 1,000 à 2,000 fr. — Orgues harmoniums de 100 fr. à 2,000 fr. — Inventeur du Piano-BILLARD (s. g. d. g.)! - Exploitation unique du Piano-Orchestre, à clavier, de J.-B. Schalkenback, de Trèves, brevelé en France et à l'Etranger, perfectionné par Alexandre BATAILLE. — Location de pianos et orgnes; commission el exportation de tous instruments de musique en genéral.

Onze albums de musique pour étrennes sont en vente au prix de 6 francs chaque. Pour s'abonner, envoyer un mandat de poste à M. Théophile PÉAN,

administrateur, rue Montmartre, 123, à Paris. On peut également s'abonner à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

Saumur, P. GODET, imprimeur.